



AGENTS DU SERVICE COMMERCIAL TRAINS

PRIME DE TRAVAIL

L'UNSA SERA INTRANSIGEANTE !

L'UNSA-Ferroviaire a été reçue par la direction de la SA Voyageurs le 2 avril dernier afin d'aborder la situation des roulants et leurs attentes. Une nouvelle rencontre aura lieu le 11 juin prochain. Ce groupe de travail dédié à la prime de travail permettra de mettre en lumière nos constats et d'exiger la prise en compte de nos revendications.



L'UNSA PLAIDE POUR UN DÉPOUSSIÉRAGE DE LA PRIME DE TRAVAIL ET DE SES RÉFÉRENTIELS (VRH 0152) AFIN DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES ÉVOLUTIONS IMPOSÉES PAR L'ENTREPRISE TELLES QUE L'HYPERSPÉCIALISATION ET LE RATTACHEMENT DES ASCT À UNE ACTIVITÉ (IC, OUIGO, TGV, TER, TN).

POUR RAPPEL

Afin de continuer les travaux qui ont été conduits dès la fin 2023 dans le cadre des groupes de travail paritaires relatifs aux conditions d'exercice des métiers et des différentes interpellations de l'UNSA-Ferroviaire sur les exigences à tenir sur ces métiers à haute responsabilité, nous avons souligné l'importance d'avancer sur ces critères :

- **amélioration** des conditions de travail ;
- **simplification** et revalorisation de la prime de travail ASCT (code prime 24) ;
- **valorisation** et augmentation de la rémunération des compétences et des contraintes ;
- **sécurisation** à 100 % de la prime de travail. ...



UNSA-FERROVIAIRE

L'INITIATIVE DE L'UNSA A PORTÉ SES FRUITS

L'entreprise s'est engagée à faire un audit externe sur les pratiques locales de commande. Cet audit indépendant, qui sera lancé avant la fin juin 2025, intégrera un cahier des charges amendé par l'UNSA, notamment sur les sujets d'application de la réglementation du travail afin de mettre en lumière les usages et les dérives associées, dont le sujet de l'indemnité de modification de commande (IMC) au travers de cas d'usage identifiés (consignes de commande locales, etc.). Une première présentation de cet audit devrait être partagée dès le mois de septembre 2025.



L'UNSA SOULIGNE QUE LE SYSTÈME DE PRIME DE TRAVAIL ET LES RÈGLES RELATIVES À L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL SONT INTERDÉPENDANTS. L'ENTREPRISE DOIT TENIR COMPTE DE TOUTES LES NOUVELLES TÂCHES ET DE LA POLYVALENCE REQUISE DES ASCT.



CEPENDANT, LE SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION ACTUEL N'EST PAS PARFAIT. NOUS PROPOSONS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES À LA DIRECTION DE L'AMÉLIORER ET DE LE SIMPLIFIER.



EN INTÉGRANT UN CRITÈRE DE PRODUCTIVITÉ SIMILAIRE À CELUI DES ADC DANS LE CALCUL DE LA PRIME DE TRAVAIL, ON POURRAIT CONTRÔLER L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ EXIGÉE DES AGENTS ET RECONNAÎTRE ÉQUITABLEMENT LEUR CONTRIBUTION.

EN BREF QUE DIT LA DIRECTION ?

L'entreprise s'est engagée à mettre en place un groupe de travail sur la prime de travail des ASCT. Cela permettra, le 11 juin prochain, de mettre en lumière nos constats et d'exiger la prise en compte de vos revendications.

EN CINQ POINTS QUE DEMANDE L'UNSA ?



- #1 Une sécurisation** de la prime de travail des ASCT à 100 % face aux aléas de la vie.
- #2 Une revalorisation** de la prime de travail des ASCT.
- #3 Création** d'un critère kilométrique dans la prime de travail.
- #4 Création** d'une prime garantie d'établissement pour toutes journées de travail.
- #5 Création** d'une catégorie spécifique « activité ».

EN BREF QUE RETENIR ?

L'année 2025 est chargée en matière d'agenda social. L'UNSA sera active et revendicative à chaque étape. Syndicat réformiste et progressiste, l'UNSA continuera de dénoncer les problèmes et de travailler pour améliorer les conditions de vie et de travail de tous les ASCT !